



PERFORMANCE DU PROGRAMME EASI EN 2019-2020

Résumé analytique du rapport 2019-2020 sur le suivi
de la performance du programme EaSI

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
Direction A — Le socle européen des droits sociaux, Stratégie
Unit A.3 — Cycle de budget et de planification

E-mail: EMPL-EaSI@ec.europa.eu

*Commission européenne
B-1049 Bruxelles*

PERFORMANCE DU PROGRAMME EASI EN 2019-2020

Les informations et les points de vue énoncés dans la présente publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission. Ni la Commission ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation qui peut être faite de l'information contenue dans ce document. (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022

© Union européenne, 2022



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée à condition que le crédit approprié soit donné et que toute modification soit indiquée.

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

PDF

ISBN 978-92-76-47022-9

doi:10.2767/03894

KE-07-22-021-EN-N

PERFORMANCE DU PROGRAMME EaSI en 2019-2020

Résumé analytique du rapport 2019-2020 sur le suivi de la performance du programme EaSI

Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) apporte un soutien financier pour encourager un haut niveau d'emplois durables et de qualité, garantir une protection sociale décente et adaptée, lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, et améliorer les conditions de travail au sein de l'UE.

Le programme EaSI est géré directement par la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne. Il se structure autour de trois volets :

- Le volet « **Progress** » se consacre au soutien au processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, en produisant des éléments probants politiques, en organisant des activités de partage d'information et d'apprentissage mutuel, en finançant des projets d'expérimentation en matière de politique sociale et en soutenant le renforcement des capacités des organisations européennes et nationales.
- Le volet « **EURES** » vise à améliorer la mobilité géographique dans l'UE en rendant plus transparentes et plus accessibles les informations sur les placements et en finançant les services de soutien pour les chercheurs d'emploi et les employeurs.
- Le volet « **microfinance et entrepreneuriat social** » (MF/ES) vise à améliorer l'accès aux financements et la disponibilité de ces derniers pour les personnes vulnérables, les microentreprises et les entreprises sociales en finançant les intermédiaires financiers et en renforçant les capacités des acteurs concernés. Les instruments financiers sont mis en œuvre de manière indirecte par le biais du Fonds européen d'investissement (FEI).

Le présent résumé analytique présente les grandes leçons à tirer du quatrième rapport de suivi du programme EaSI, qui couvre les années 2019 et 2020. Le rapport présente les chiffres de la mise en œuvre financière en 2019 et 2020 ainsi qu'un aperçu des réalisations du programme EaSI pour chaque volet et section thématique. En outre, le rapport présente les opinions des parties prenantes concernées sur les actions du programme EaSI en 2019 et 2020, qui ont été recueillies dans le cadre de l'enquête à grande échelle auprès des parties prenantes de l'EaSI et de l'enquête auprès des participants aux événements soutenus par l'EaSI.

MISE EN ŒUVRE FINANCIERE

D'après la base juridique du programme EaSI¹, les pourcentages indicatifs suivants s'appliquent à l'ensemble de la période 2014-2020 :

- Au moins 55 % pour le volet « Progress »,
- Au moins 18 % pour le volet « EURES »,
- Au moins 18 % pour le volet « Microfinancement et entrepreneuriat social ».

¹ Les pourcentages indicatifs finaux de financement à dépenser pour chaque volet du programme ont été définis par le règlement « Omnibus » de 2018, qui modifie le règlement EaSI initial. Ce changement a été effectué pour s'assurer que le programme four nisse rapidement des ressources adaptées en soutien aux priorités politiques changeantes, pour qu'il améliore sa gestion et pour qu'il permette de concentrer les ressources budgétaires sur les actions qui produisent les meilleurs résultats en matière d'emploi et sociaux. Voir : règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) no 1296/2013, (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013, (UE) no 1304/2013, (UE) no 1309/2013, (UE) no 1316/2013, (UE) no 223/2014, (UE) no 283/2014 et la décision no 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012

Comme le montre le Tableau 1, les engagements pris dans l'ensemble des trois volets respectent bien les pourcentages indicatifs prévus dans la base juridique du programme EaSI.

Tableau 1. Engagements totaux du programme EaSI, par volet (2014-2020) (€)

Engagements totaux par an	PROGRESS	EURES	Microfinancement /Entrepreneuriat social	Administration EaSI	Global
2014	65 278 249,91	21 439 000,00	28 500 200,00	3 549 908,34	118 767 358,25
2015	71 836 540,60	23 024 481,86	31 427 570,00	3 549 908,34	129 826 126,22
2016	71 836 540,60	22 865 150,32	27 744 070,32	3 549 908,34	125 731 126,86
2017	65 278 249,91	25 128 868,00	43 497 384,00	3 454 699,44	137 396 548,08
2018	71 415 291,66	30 459 785,85	27 356 263,00	2 504 071,00	131 735 411,51
2019	80 728 270,45	33 755 332,72	20 843 726,00	1 510 040,88	136 837 370,05
2020	79 172 352,10	23 001 378,12	14 254 929,00	1 805 425,00	118 234 084,22
2014-2020	505 246 736,58	179 673 996,87	193 624 142,32	19 983 149,42	898 528 025,19
Pourcentage par volet	56 %	20 %	22 %	2 %	100 %

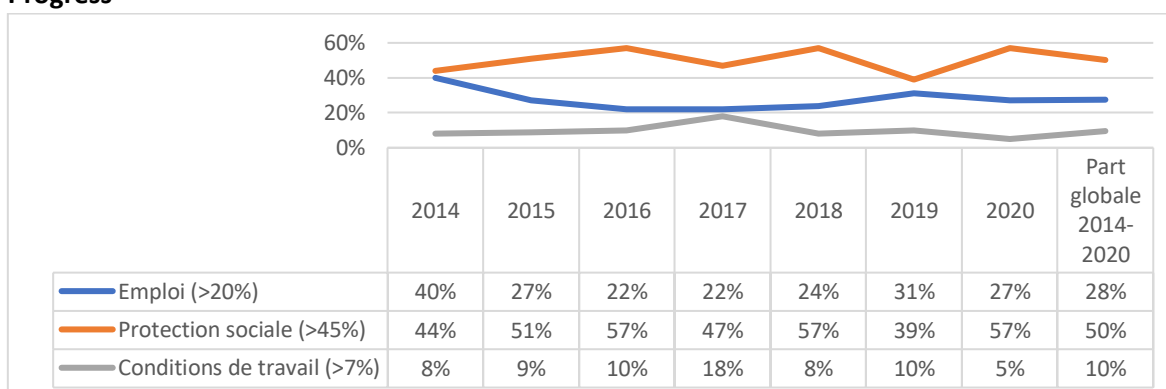
Source : DG EMPL.

Le résumé ci-après présente les principales réussites en 2019-2020, groupées par objectifs spécifiques pour chaque volet.

1. VOLET PROGRESS

Le volet Progress finance des actions dans trois sections thématiques. Sur l'ensemble de la période du programme, la section thématique de la protection sociale a reçu la part de financement la plus importante (50 %), la section thématique de l'emploi représentant 28 %. La section thématique des conditions de travail a reçu la plus petite part de financement par volet (10 %). Les pourcentages de financement pour les trois sections thématiques du volet Progress dépassent les pourcentages minimaux d'engagements financiers prévus dans la base juridique du programme EaSI. (Graphique 1).

Graphique 1. Parts annuelles et globales des financements par section thématique pour le volet Progress²



Source : DG EMPL.

1.1. Des politiques et législations européennes bien documentées

Les éléments probants produits par le programme EaSI ont alimenté les grands objectifs et initiatives politiques de l'UE. La plupart des éléments probants financés par le programme EaSI sont allés nourrir directement les grands processus politiques de l'UE comme le Semestre européen, et notamment son

² Le reliquat éventuel étant affecté à une ou plusieurs des sections thématiques susmentionnées ou à une combinaison de celles-ci (questions transversales).

enquête annuelle sur la croissance, les recommandations spécifiques pays, les lignes directrices et rapports communs sur l'emploi. Les éléments probants produits par le programme ont également contribué à de nombreuses autres initiatives dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, par exemple : la recommandation du Conseil de l'UE relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail, la garantie pour la jeunesse, l'initiative pour l'emploi des jeunes, la stratégie européenne en matière de compétences, le cadre de qualité pour les stages et le cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité, l'intégration sur le marché des migrants et réfugiés, la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées, la stratégie d'inclusion active, le cadre pour l'investissement social et le socle européen des droits sociaux (équilibre vie professionnelle-vie privée, soins de long terme et revenu minimum).

Les responsables politiques nationaux, régionaux et locaux ainsi que les autres parties prenantes estiment que les éléments probants financés par le programme EaSI sont solides et très utiles à des fins d'élaboration et d'argumentation de politique. Le pourcentage de parties prenantes qui considèrent que les politiques et législations européennes en matière sociale et d'emploi se basent sur des éléments probants solides a progressé de 9 % comparée aux années précédentes (83 % en 2021, 74 % en 2019). Les parties prenantes impliquées dans le domaine politique de l'emploi représentent la part la plus importante de parties prenantes (87 %) estimant que la politique européenne se fonde sur des éléments probants solides.

Le soutien du programme EaSI au développement et à la diffusion de connaissances analytiques et comparatives de grande qualité est jugé utile à des fins d'élaboration et d'argumentation de politiques par les responsables politiques nationaux, régionaux et locaux ainsi que par d'autres parties prenantes pertinentes. Parmi les répondants à l'enquête parties prenantes du programme EaSI, 83 % s'accordent à dire que les politiques et législations européennes dans le domaine social et de l'emploi se basent sur des éléments probants solides. Ce chiffre est nettement plus élevé qu'en 2019 (74 %) et en 2017 (78 %). Au sein des parties prenantes impliquées dans la section thématique de l'emploi, 87 % estiment que les politiques européennes se basent sur des éléments probants solides.

1.2. Partage d'informations efficace et inclusif, apprentissage mutuel et dialogue

Sur la période 2019-2020, le programme EaSI est resté efficace pour faciliter un partage d'informations efficace et inclusif, l'apprentissage mutuel et le dialogue sur les politiques de l'UE dans les domaines cibles. Les examens par les pairs et l'apprentissage mutuel se taillent la part du lion des financements du programme EaSI en 2019-2020, pour tous les domaines thématiques. Les plateformes fournies par le programme EaSI ont été très utiles pour le partage des connaissances et pour stimuler le dialogue dans les domaines politiques concernés. D'une manière générale, 76 % des répondants à l'enquête sur les parties prenantes du programme EaSI déclarent qu'elles ont déjà utilisé ou qu'elles ont l'intention d'utiliser les informations obtenues lors des événements financés par le programme EaSI à des fins d'élaboration ou d'argumentation de politiques (86 % en 2017-2018, 85 % en 2015-2016, 89 % en 2014).

Les parties prenantes conservent une opinion positive de l'implication des responsables et décisionnaires politiques concernés dans le débat sur les politiques et législations européennes sociales et d'emploi. En tout, 82 % des répondants à l'enquête des parties prenantes du programme EaSI pensent que le débat relatif aux politiques et législations européennes sociales et d'emploi a inclus les responsables et décisionnaires politiques européens et nationaux concernés en 2019-2020. Ce chiffre est en hausse par rapport aux années précédentes (80 % en 2019). Les répondants à l'enquête des participants aux événements financés par le programme EaSI sont également légèrement plus positifs que les années précédentes : 82 % d'entre eux disent que les événements financés par le programme EaSI auxquels ils ont

participé impliquaient les responsables et décisionnaires politiques européens et nationaux pertinents (81 % en 2017-2019, 85 % en 2015-2016, 91 % en 2014).

1.3. Test des innovations en matière de politique sociale et du marché du travail

Le programme EaSI a apporté un soutien financier pour tester les innovations en matière de politique sociale et du marché du travail, et a contribué au renforcement des capacités des principaux acteurs pour la conception et la mise en œuvre de l'expérimentation en matière de politique sociale ; il a également aidé à rendre disponibles les connaissances et expertises pertinentes. L'objectif du programme EaSI visant à soutenir les innovations en matière de politique sociale est resté largement visible. Une proportion importante (73 %) de répondants à l'enquête sur les parties prenantes du programme EaSI s'accordent à dire que la Commission est une source efficace en matière de lignes directrices et de soutien pour les innovations sociales et liées au travail. En outre, la part des parties prenantes ayant répondu à l'enquête qui ont utilisé personnellement ou qui ont l'intention d'utiliser les innovations en matière de politiques sociales et d'emploi financées par le programme EaSI reste élevée, à 62 % (64 % en 2019, 42 % en 2017, 62 % en 2014).

1.4. Capacités plus importantes des organisations nationales et européennes à concevoir, promouvoir et soutenir la mise en œuvre des politiques européennes

En 2019-2020, les événements financés par le programme EaSI sont restés efficaces en termes de renforcement des connaissances et des capacités. En 2019-2020, 88 % des répondants à l'enquête des parties prenantes déclarent que leur participation à un événement spécifique financé par le programme EaSI a amélioré leurs compétences pour mieux développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre des politiques et législations européennes sociales et d'emploi (88 % en 2017-2018, 84 % en 2015-2016, 88 % en 2014).

En 2019-2020, le programme EaSI a financé les coûts opérationnels de 23 grands réseaux d'ONG européens actifs dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales. Néanmoins, l'appréciation des grandes ONG européenne perd du terrain. La proportion de répondants à l'enquête des parties prenantes du programme EaSI qui reconnaît que les réseaux d'ONG européens sont une source utile d'information sur les politiques européennes sociales et d'emploi est de 61 % (68 % en 2019, 70 % en 2017, 68 % en 2015). La baisse observée peut s'expliquer en regardant plus en détail la répartition des réponses par catégorie de répondants. Vingt-neuf pour cent (29 %) de l'ensemble des répondants déclarent ne pas savoir si les réseaux d'ONG européens sont ou non une source utile d'information ; la plupart de ces répondants travaillent dans des services d'emplois publics ou privés ou sont des fonctionnaires d'institutions gouvernementales nationales, régionales ou locales. On a observé au fil des années que les employés des services d'emplois publics ou privés ou les fonctionnaires des institutions gouvernementales nationales, régionales ou locales connaissaient moins bien le travail des ONG européennes.

Les événements financés par le programme EaSI offrent toujours à leurs participants une meilleure compréhension des politiques européennes. La plupart des répondants à l'enquête des participants aux événements financés par le programme EaSI (91 %) déclarent avoir acquis une meilleure compréhension des politiques et objectifs européens après avoir participé à un événement EaSI (91 % en 2017-2018, 87 % en 2015-2016, 91 % en 2014).

Le sentiment de collaboration entre les gouvernements nationaux et les représentants de l'UE reste élevé et stable. Environ 90 % des répondants à l'enquête des parties prenantes du programme EaSI qui travaillent au sein d'institutions gouvernementales nationales, régionales ou locales déclarent ressentir un bon esprit de collaboration entre leur organisation et les institutions européennes (89 % en 2019, 88 % en 2017, 86 % en 2015). Le pourcentage est élevé pour tous les groupes de

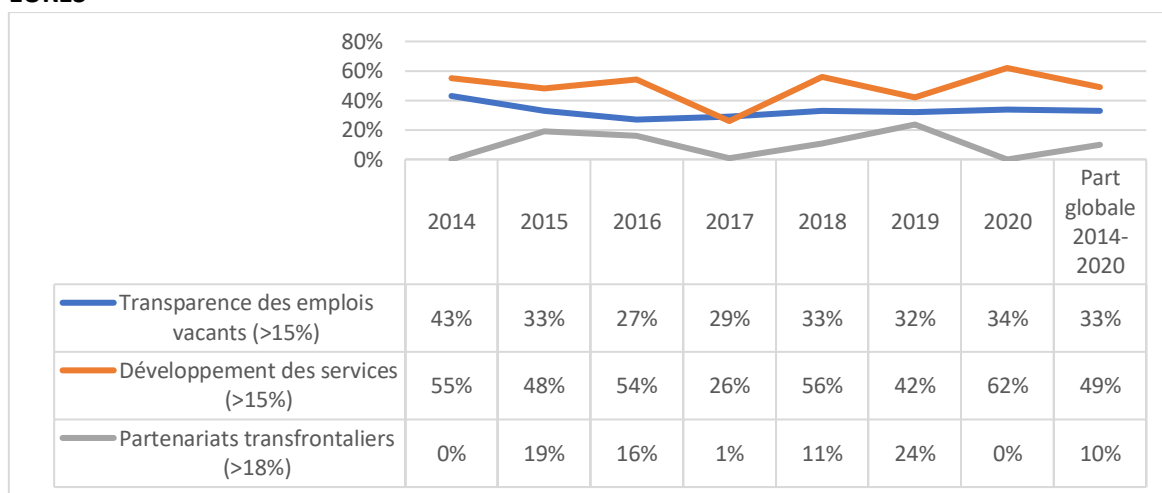
parties prenantes. En tout, 81 % ressentent un bon esprit de collaboration entre leur organisation et les institutions européennes.

2. VOLET EURES

Le volet EURES finance des actions dans trois sections thématiques. Sur l'ensemble de la période du programme EaSI, le développement de services pour le recrutement et le placement des travailleurs par le biais de la compensation des offres et demandes d'emploi au niveau de l'Union a reçu la part la plus importante de financement (49 %), tandis que les activités pour améliorer la transparence des offres d'emploi et des candidatures en ont reçu 33 %. La part la plus faible de financement a été consacrée à la mobilité transfrontalière (10 %).

Les financements engagés pour les activités liées à la transparence des offres d'emploi et le développement de services dépassent les pourcentages minimaux fixés dans la base juridique du programme EaSI, tandis que les engagements pris pour les partenariats transfrontaliers ont été inférieurs à ce qui était prévu (Graphique 2). La cible minimale (>18) n'a pas été atteinte, principalement à cause de la quantité et de la qualité des candidatures reçues. Le rapport propre à la mobilité qui explique les flux de mobilité des travailleurs transfrontaliers montre que les déplacements transfrontaliers sont plus fréquents entre des États membres comme le Danemark, la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Tchéquie, et moins fréquents dans les États membres plus récents. Par conséquent, moins de demandes et de même moins de propositions ont été faites.

Graphique 2. Parts annuelles et globales des financements par section thématique pour le volet EURES³



Source : DG EMPL.

2.1. Informations transparentes sur le marché du travail

En 2019-2020, le programme EaSI a voulu s'assurer de la transparence pour les chercheurs d'emploi et les employeurs des offres et demandes d'emploi, ainsi que de toutes les informations et conseils connexes, comme les informations concernant les conditions de vie et de travail. Dans ce domaine, le programme EaSI a financé les trois grandes actions suivantes :

- une plateforme numérique multilingue EURES de la mobilité de l'emploi pour la compensation des offres et demandes d'emploi,

³ Le reliquat éventuel étant affecté à une ou plusieurs des sections thématiques susmentionnées ou à une combinaison de celles-ci (questions transversales)

- des activités d'information et de communication pour améliorer la sensibilisation aux bénéficiaires de la mobilité géographique et professionnelle en général, ainsi qu'aux activités et services proposés par EURES,
- apprentissage mutuel entre acteurs EURES et formation de conseillers EURES, notamment des conseillers sur les partenariats transfrontaliers.

L'utilisation du portail EURES pour la mobilité de l'emploi varie d'une année à l'autre. D'après les dernières données disponibles, le portail EURES pour la mobilité de l'emploi a attiré quelque 430 000 utilisateurs mensuels en 2019 et plus de 420 000 en 2020, indiquant une baisse de 16 % par rapport aux utilisateurs mensuels combinés de 2017 et 2018. La baisse de 2019 peut s'expliquer par une baisse du chômage et une tendance générale à stabiliser les flux de mobilité, tandis que la hausse de 2020 pourrait être due à la pandémie qui a entraîné la fermeture temporaire des frontières, entravant la mobilité des travailleurs.

Le nombre de chercheurs d'emploi inscrits a considérablement augmenté. En 2020, il y avait 1 189 789 CV disponibles sur le portail EURES. Il s'agit d'une hausse importante de 110,2 % depuis 2019. Dans le même temps, le nombre d'employeurs inscrits n'a augmenté que de 3 %. En 2020, pour chaque employeur inscrit il y avait en moyenne 76 demandeurs d'emploi inscrits. Avant 2019, peu d'États membres étaient bien familiarisés avec les dispositions du règlement EURES relatif à l'échange des CV et emplois vacants. Ce n'est qu'à la fin de 2019 que les États membres ont commencé à transférer les CV vers le portail EURES, ce qui explique la hausse importante de demandeurs d'emploi inscrits sur le portail EURES.

2.2. Exécution efficace des services pour le recrutement et le placement des travailleurs

En 2019-2020, le programme EaSI a continué à soutenir l'exécution des services EURES pour le recrutement et le placement des travailleurs dans des emplois de qualité et durables, par le biais de la compensation des offres et demandes d'emploi. En 2019-2020, un nouveau système de mesure de la performance EURES a été établi pour fournir un cadre conceptuel et de procédure commun afin de suivre et évaluer le fonctionnement du réseau EURES.

En tout, 3 510 851 contacts personnels ont été établis en 2019, dont 3 332 622 représentaient des contacts avec des demandeurs d'emploi et 178 229 avec des employeurs. En 2020, les contacts établis avec les demandeurs d'emploi et les employeurs ont été moins nombreux qu'en 2019. En 2020, un total de 3 510 851 contacts ont été établis, dont 2 472 625 avec des demandeurs d'emploi et 154 572 avec des employeurs.

EURES a agi comme catalyseur non seulement pour fournir des informations transparentes sur le marché du travail, mais également pour permettre un recrutement et un placement efficaces des travailleurs. A cet égard, le programme EaSI a soutenu trois régimes de mobilité ciblés qui avaient pour objectif de fournir des services sur mesure aux travailleurs mobiles sur la période courant de juillet 2018 à juin 2020. Les régimes ont permis aux travailleurs de bénéficier d'indemnités de réinstallation, de frais de déplacement pour les entretiens d'embauche, de cours/formations de langues ; ils ont également facilité la reconnaissance des qualifications. En outre, les régimes de mobilité ciblés ont entraîné l'inscription de 13 977 demandeurs d'emploi, et de 3 551 employeurs, permettant de transformer 29,1 % des contacts en placement.

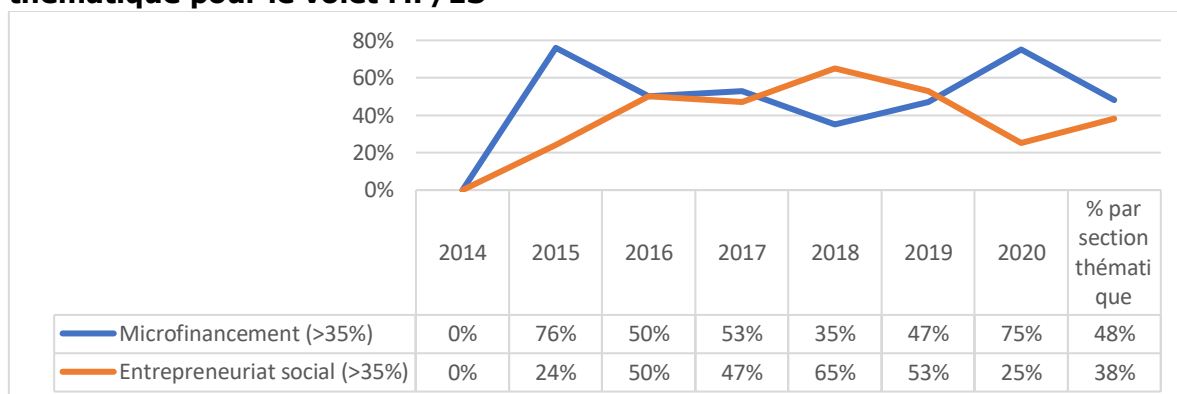
En 2019, 11 partenariats transfrontaliers ont été financés par une subvention du programme EaSI. Sur l'année 2019, huit partenariats transfrontaliers ont été sélectionnés pour recevoir un soutien en 2020 et 2021. En tout, les partenariats transfrontaliers EURES font état de 195 060 contacts avec des demandeurs d'emploi et des personnes en changement d'emploi en 2019, transformant 2,8 % des contacts en

placements. Des exemples de services efficaces proposés aux demandeurs d'emploi et aux employeurs par l'intermédiaire des partenariats transfrontaliers se trouvent dans les rapports sur les projets et organisations financés par le programme EaSI.

3. VOLET MICROFINANCEMENT ET ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Le volet microfinancement et entrepreneuriat social a soutenu des actions dans deux sections thématiques. Sur la période du programme EaSI, la section thématique du microfinancement a reçu 48 % des financements, tandis que les activités de la section thématique de l'entrepreneuriat social en ont recueilli 38 %. Les parts de financements engagés pour les sections thématiques du microfinancement comme de l'entrepreneuriat social ont dépassé les taux minimums d'engagements financiers prévus dans la base juridique du programme EaSI (>35 %).

Graphique 3. Parts annuelles et globales des financements par section thématique pour le volet MF/ES⁴



Source : DG EMPL.

3.1. Meilleur accès et meilleure disponibilité des microfinancements

Le programme EaSI a continué à apporter une réelle valeur ajoutée pour améliorer l'accès et la disponibilité des microfinancements. Les objectifs de la section thématique sur les microfinancements ont été atteints en soutenant les fournisseurs de microcrédits par l'intermédiaire d'instruments financiers. Il s'agit notamment des garanties et contre-garanties proposées par le Fonds d'investissement européen (FIE) aux intermédiaires financiers, qui leur fait bénéficier d'une protection partielle contre le risque de crédit pour les prêts nouvellement accordés aux bénéficiaires finaux éligibles. En 2019-2020, 34 nouveaux accords de garantie d'une valeur de plus de 74 millions d'euros ont été signés avec des intermédiaires du microfinancement.

Sur la période du programme, un total de 97 271 microprêts ont été accordés pour un montant de 1,27 milliard d'euros. Avec des garanties d'une valeur totale de 241 millions d'euros signées entre 2014 et 2020, l'effet de levier réel obtenu est de 5,3⁵. Les microentreprises opérant dans le domaine de la vente de gros et de détail, de la réparation des voitures et motos (27 % en 2019, 26 % en 2020) ont reçu la plupart des financements.

3.2. Faciliter l'accès aux financements pour les entreprises sociales

Le soutien du programme EaSI consacré à la disponibilité globale des financements et à leur accès pour les entreprises sociales a fortement augmenté. Ce résultat est la conséquence du soutien financier apporté aux investisseurs dans les entreprises sociales par le biais de divers instruments financiers,

⁴ Le reliquat éventuel étant affecté à une ou plusieurs des sections thématiques susmentionnées ou à une combinaison de celles-ci (questions transversales)

⁵ Merci de noter que l'effet de levier décrit l'effet de la dette sur le rendement des capitaux propres. Plus l'effet de levier est élevé, plus le rendement de l'investissement initial est important.

et notamment les garanties, les instruments de la dette et des instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres. En 2020, huit contrats ont été signés avec des intermédiaires financiers dans le domaine de l'entrepreneuriat social. Plus de 50 millions d'euros ont servi à garantir les financements apportés par ces intermédiaires aux entreprises sociales.

Entre 2014 et 2020, un total de 3 337 entreprises sociales ont reçu des financements du programme EaSI par l'intermédiaire de la section thématique de l'entrepreneuriat social. Le montant total des financements accordés aux entreprises sociales se monte à plus de 490 millions d'euros, avec une moyenne de 147 135 euros par entreprise sociale. La plupart des financements octroyés entre 2019 et 2020 sont allés à des entreprises sociales opérant dans le domaine de la santé humaine et des activités d'action sociale (16 % en 2019 et 18 % en 2020).

3.3. Capacité institutionnelle plus importante des fournisseurs de microcrédits

Le programme EaSI a soutenu principalement l'amélioration des infrastructures des fournisseurs de microcrédits, pour mieux venir en aide aux destinataires finaux. Lancé en 2016, le volet « Investissements pour le renforcement des capacités » du programme EaSI apporte toujours des financements aux institutions financières, dans l'espace du microfinancement comme dans celui de l'entrepreneuriat social, principalement par le biais d'investissements en quasi-fonds propres. L'objectif final de cet instrument est de renforcer la capacité institutionnelle d'intermédiaires sélectionnés pour soutenir leur croissance et leur développement. A fin 2020, 14 contrats de renforcement de capacité avaient été signés, couvrant 9 pays pour un montant engagé total de 30,2 millions d'euros, dont 21,4 millions engagés dans les microfinancements et 8,8 millions dans l'entrepreneuriat social.

Le programme EaSI s'est concentré sur le soutien aux personnes en position défavorable pour accéder au marché conventionnel du crédit, comme les femmes, les personnes sans emploi, et celles sans éducation ou ayant uniquement un niveau d'école primaire, les jeunes et les personnes âgées. On observe une hausse importante du soutien aux personnes provenant de pays en dehors de l'UE (passé de 11,9 % en 2018 à 22,1 % en 2020). On observe également une progression modeste, mais régulière de la catégorie des personnes âgées de 51 ans et plus (de 19,5 % en 2018 à 22,4 % en 2020)⁶. Au contraire, le soutien apporté aux femmes, aux personnes sans emploi ou inactives et aux personnes de moins de 25 ans est en baisse ; les personnes en situation de handicap quant à elles ont reçu un montant de financement à peu près égal de 2018 à 2020. Une baisse du soutien pour certaines catégories de demandeurs d'emploi s'observe également, les conditions sur le marché du travail continuant à s'améliorer en Europe (en 2018-2019), tandis que le chômage et le nombre de demandeurs d'emploi diminuent.

⁶ Un nombre important de bénéficiaires du soutien européen en matière de microfinancement et d'entrepreneuriat social dans le cadre du programme EaSI sont des personnes légales (entreprises). Comme ceux-ci ne fournissent pas leurs données sociales (ex. genre, âge, emploi), l'évaluation de la portée du soutien au microfinancement et à l'entrepreneuriat social en Europe pour les groupes spécifiques, et notamment les personnes vulnérables, est limitée. Les observations sont basées sur les données fournies par les personnes physiques uniquement, ce qui donne une image incomplète mais suggère les tendances du soutien distributionnel. Une limitation supplémentaire découle du fait que les données sont fournies volontairement par les intermédiaires financiers et qu'elles ne peuvent donc pas être représentatives du soutien réel à ces groupes cibles.

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

EN personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante:

https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- Par téléphone 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696 or
- par courrier électronique via la page: [ge https://europa.eu/european-union/contact_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne

Information about the European Union in all the official languages of the EU is available on the Europa website at: https://europa.eu/european-union/index_en

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse: [e https://op.europa.eu/fr/publications](https://op.europa.eu/fr/publications). Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<https://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales



Publications Office
of the European Union